

ETUDE VOLUMES PRÉLEVABLES SUR LE BASSIN VERSANT DE LA BLÉONE

Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir.

■ GESTION QUANTITATIVE : SITUATION ACTUELLE

Les acteurs de l'eau (professionnels – élus – représentants de l'Etat) ont mis en place un dispositif de gestion depuis une dizaine d'années, qui repose sur les phases suivantes :

Mise en conformité - Sécurisation réglementaire

Après avoir été recensés, les prélèvements en eau sont mis en conformité selon la procédure réglementaire appropriée. Ainsi, le bénéficiaire dispose d'un ouvrage identifié, d'un débit maximal de prélèvement, d'un système de mesure, d'un débit réservé estimé, voire de volumes de prélèvement périodiques.

Sécheresse

Les services de l'Etat assurent le suivi de la situation hydrologique et, en cas de pénurie, établissent en concertation avec les représentants des acteurs de l'eau, des mesures progressives de réduction des prélèvements et de partage de la ressource.

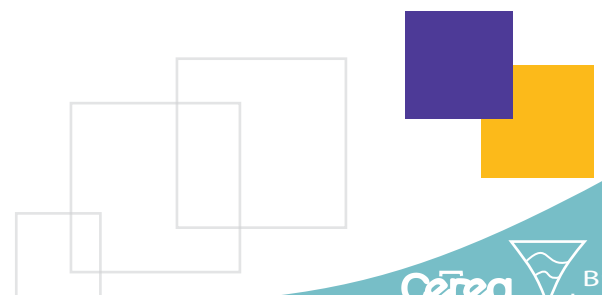


Utilisation de l'eau

Les prélèvements sont effectués selon les conditions autorisées. En fin de saison d'exploitation, les registres de prélèvement sont transmis aux services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires).

Contrôles

Les services de l'Etat procèdent à des contrôles inopinés ou programmés pour améliorer la connaissance et veiller à la bonne application des modalités de gestion établies et des autorisations délivrées.



DÉMARCHE DES ETUDES D'EVALUATION DES VOLUMES PRÉLEVABLES



Les Etudes d'Evaluation des Volumes Prélevables [E.E.V.P.], financées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse, ont pour objet d'établir un diagnostic de la gestion actuelle de l'eau et des modalités d'amélioration en fonction des problèmes rencontrés.

Les besoins anthropiques

(Eau potable, Industries, Irrigation...) sont déterminés par exploitation des mesures sur prélèvements effectués et par analyse des autorisations de prélèvements.

Les ressources en eau disponible

est évaluée selon une approche scientifique (la pluie est convertie en débit dans les cours d'eau), corroborée par des mesures en continu et ponctuelles (jaugeages).

Les besoins du milieu naturel

sont approchés par méthode scientifique, puis précisés selon les modalités pratiques de gestion (Correspondance entre Jaugeages et prélèvements). Le concept de **Débit Minimum Biologique** est délaissé au profit d'un **Régime Biologique** au point nodal de référence plus représentatif des situations locales rencontrées.

L'ensemble se déroule dans le cadre d'un processus de concertation, dont les principales étapes sont :

1. Estimation des besoins. Les besoins anthropiques sont établis et validés avec les acteurs locaux.

3. Résultats. L'intégralité des résultats, incertitudes comprises, est présentée en Comité de Pilotage.

2. Participation. L'ensemble des acteurs est invité à participer au Comité de Pilotage, dont les avis et demandes sont intégrés dans le déroulement de l'étude.

4. Ateliers. Les ateliers ont pour objet de réunir les acteurs locaux seuls (sans les institutionnels) pour permettre leur expression pleine et entière.

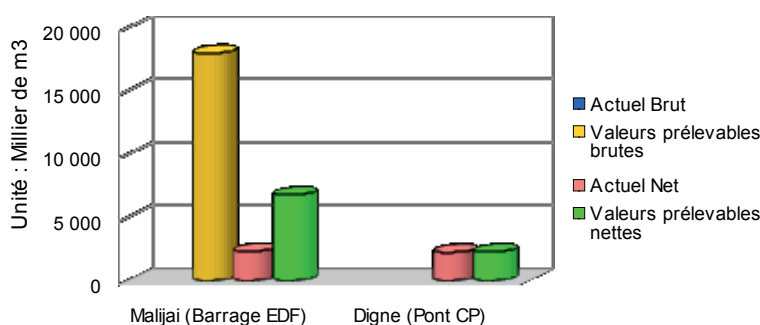
Résultats des Etudes d'Evaluation des Volumes Prélevables

La gestion quantitative de l'eau s'apprécie par les volumes prélevés et les débits maintenus dans la rivière.

Les débits bruts désignent les prélèvements aux ouvrages. Les débits nets concernent les débits effectivement utiles (Hors pertes et restitutions).

Volumes prélevables

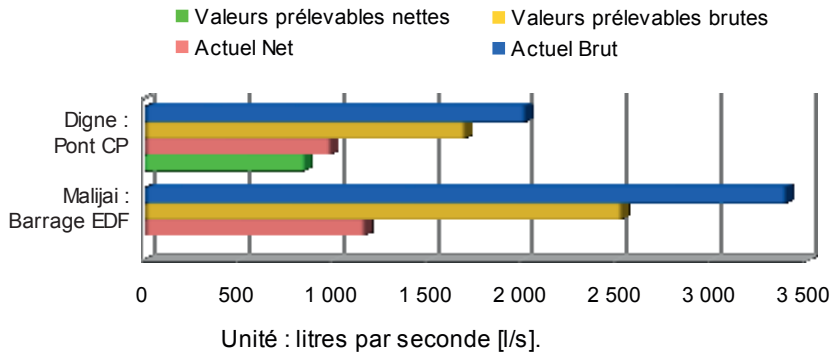
BLEONE : Volumes de Prélèvements (Août)



Au mois d'août la ressource disponible au barrage de Malijai est largement supérieure au prélèvement. Cette conclusion n'est pas valable à l'intérieur du bassin versant. En effet, à Digne les Bains, le volume prélevé est égal au volume prélevable et sur les Duyes la situation est largement déficitaire. **Les prélèvements sur les Duyes devraient être supprimé sous réserve de faisabilité. Sur l'amont du bassin versant (jusqu'à Digne les bains) le volume prélevé au mois d'août ne doit pas augmenter.**

RÉSULTATS DES ETUDES D'EVALUATION DES VOLUMES PRÉLEVABLES (SUITE)

»» Débits prélevables maximum

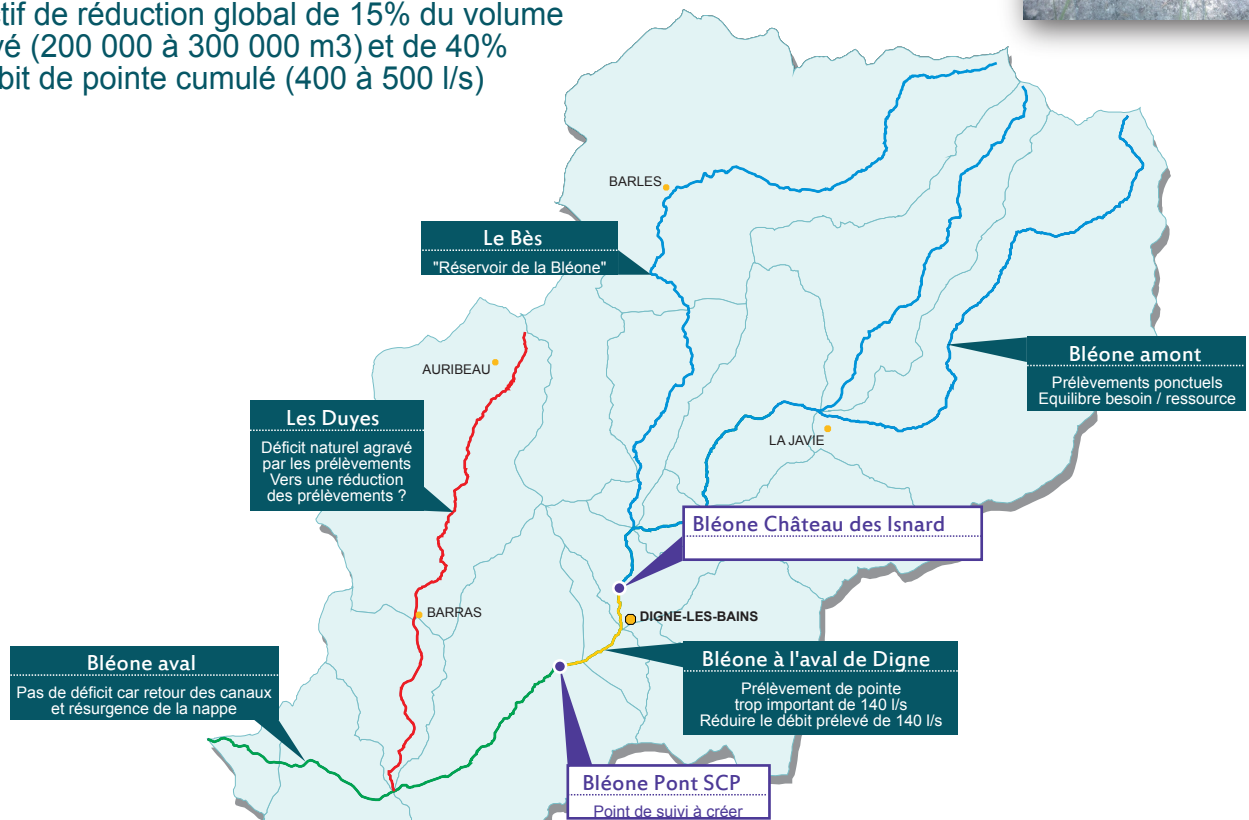


Le débit prélevé maximum en aval de Digne les Bains sont trop importants du fait de la succession des canaux gravitaire dans la traversée de la commune. Les **prélèvements instantanés maximum doivent être réduit de 140 l/s en amont**. Ces prélèvements de pointe ont une durée limitée mais peuvent générer localement des assec en période de fort besoin en eau.



OBJECTIF DE GESTION

Un bassin versant déficitaire
 Objectif de réduction global de 15% du volume prélevé (200 000 à 300 000 m³) et de 40% du débit de pointe cumulé (400 à 500 l/s)

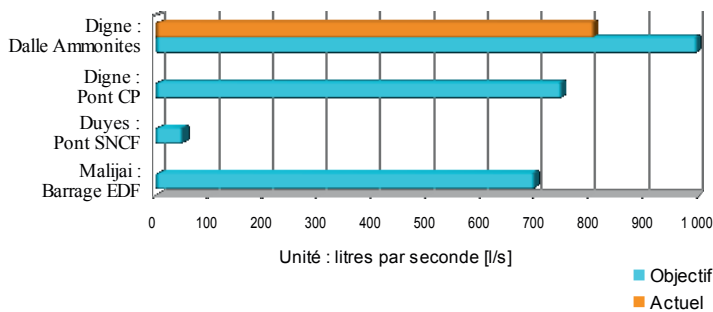


IMPACT RÉGLEMENTAIRE

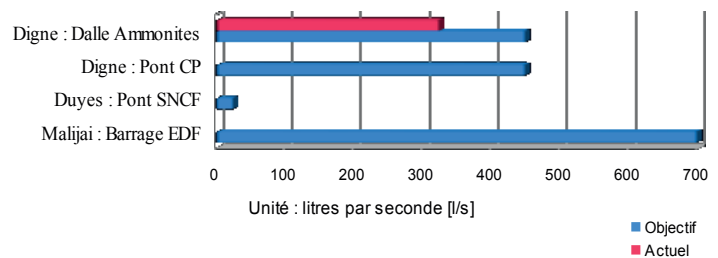
»»» Débit de référence secheresse

L'objectif d'augmentation du D.O.E. à la Dalle aux ammonites, et nécessite une diminution de l'impact cumulé des débits prélevés.

Débit Objectif d'Etiage



Débit de Crise Renforcée



»»» Echéance réglementaire

Plusieurs échéances réglementaires s'échelonnent pour les prochaines années, en vue de respecter les débits et volumes prélevables :

- 1^{er} janvier 2014 : Application des nouveaux débits réservés aux prises d'eau en rivière ;
- 1^{er} janvier 2018 : Résorption des déficits pour les déséquilibres quantitatifs supérieurs à 30 % ;
- 1^{er} janvier 2021 (Par dérogation) : Atteinte du Bon Etat de la Masse d'Eau de la BLEONE.

Une application progressive doit être conduite, en recherchant une cohérence avec les actions de terrain.

»»» Concertation pour la co-construction de la Gestion Quantitative de l'eau

La concertation doit permettre d'assurer la prise en compte de l'ensemble des idées et propositions des acteurs, pour élaborer un Plan de Gestion de la Ressource en Eau adapté à chaque territoire. Ce plan de gestion de la ressource s'inscrit dans l'objectif définie dans le cadre de l'étude volume prélevable.

GLOSSAIRE

Débit Minimum Biologique : Débit optimum pour la vie de la faune piscicole.

Régime Biologique : Plage de débits pour le maintien de la faune piscicole.

Point Nodal de Référence : Lieu officiel de mesure de la situation hydrologique d'un cours d'eau

Débit d'Objectif d'Etiage [D.O.E.] : Débit pour lequel est assurée la coexistence de l'ensemble des besoins (Anthropiques et naturels).

Débit de Crise Renforcée [D.C.R.] : Débit pour lequel sont assurés les besoins en eau potable, de sécurité des installations et les possibilités de survie de la faune aquatique présente.

